



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 1 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 3 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7496

1 Intitulé du projet

Espace de gestion des matériaux des chantiers de la ZAC Pirmil-Les Isles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|--|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres ICPE soumises à enregistrement | 2515 Crible mobile, puissance <200 kW ; Activité temporaire : la durée de chaque opération < 6 mois ; Projet soumis à la rubrique ICPE 2515-2b / DECLARATION 2517 : Superficie : 2,6ha ; Volume en transit : 87 000 m ; Stockage de matériaux réemployés sur site / ENREGISTREMENT |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un espace temporaire de gestion des matériaux des chantiers de la ZAC Pirmil-Les Isles, en vue de leur réemploi dans l'aménagement de la ZAC.

Il s'agit de :

- aménager 3 aires d'entreposage temporaire
- créer une voirie de desserte interne à l'espace de gestion depuis la rue de l'Abbé Grégoire, jusqu'à la voirie provisoire interne du secteur Basse Île de la ZAC
- exploiter l'espace et assurer la traçabilité des matériaux dans le cadre des marchés publics passés par la maîtrise d'ouvrage, par le biais des entreprises titulaires (lots "Voirie et réseaux divers" et "aménagements paysagers").

Le site sera clôt et les accès sécurisés.

4.2 Objectifs du projet

Les opérations menées sur site : transit et entreposage temporaire, criblage et concassage, ainsi que le mélange de matériaux pour produire des terres fertiles. Au fil des phases (durée d'exploitation de 13 années environ), de l'avancement du projet et donc du réemploi progressif des matériaux, l'emprise sera progressivement réduite. L'espace de gestion accueillera exclusivement des matériaux inertes.

Le maître d'ouvrage souhaite, par cette installation sur le site de la ZAC Pirmil-Les Isles, favoriser l'économie circulaire (en traitant sur site et en réemployant un maximum de matériaux pour le projet d'aménagement), réduire la consommation de ressources hors site, ainsi que les flux de poids-lourds en transit par les axes routiers situés à proximité de la ZAC.

La mise en place de cet espace de gestion vise aussi à optimiser les coûts d'aménagement et le bilan carbone du projet d'aménagement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Etape préliminaire : démantèlement des dernières infrastructures de l'aire de stationnement des gens du voyage dès lors qu'elle sera libérée.

Aménagement de 3 zones d'entreposage temporaire :

--> Zone de réception

--> Zone dédiée aux terres fertiles

--> Zone dédiée au traitement et à l'entreposage de matériaux techniques

Les aires d'entreposage seront drainées par des fossés, et aménagées selon des principes conformes au plan de gestion générique du projet de ZAC.

Il est envisagé d'aménager une voirie de 6,5 m de large pour acheminer les matériaux (accès à l'Est depuis la ZAC), puis plus tard amener les matériaux vers les aménagements des îlots et des espaces publics (accès au Nord vers la rue de l'Abbé Grégoire), ainsi qu'une zone de retournement.

L'ensemble des végétaux et arbres existants préservés dans le projet d'aménagement final seront protégés dans le cadre de l'aménagement de l'espace de gestion des matériaux. La sécurisation passera par la pose de clôtures soudées de 2m de hauteur, ininterrompues, ainsi que d'accès par des portails sécurisés.

Il n'est pas prévu d'aménagement de sanitaires. L'installation bénéficiera des locaux et bureaux installés sur le chantier des espaces publics de la ZAC.

L'emprise maximale de l'espace de gestion ne dépassera pas 2,6 hectares.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'espace de gestion sera sous maîtrise d'ouvrage de NMA, mais son exploitation sera confiée aux titulaires de marchés de travaux des espaces publics. Les entreprises lauréates seront tenues de respecter des prescriptions très précises concernant les conditions d'exploitation. En dehors de ces phases de travaux, elle sera fermée, sécurisée et considérée comme une zone de stockage temporaire.

Une répartition est faite entre les lots "Voirie et réseaux divers" et "Aménagements paysagers". A noter que NMA s'engage à ce que la gestion de l'infrastructure soit de la responsabilité d'une seule entreprise par période d'exploitation pour assurer un meilleur suivi.

Les activités suivantes y seront réalisées : réception de matériaux, transit des matériaux, concassage et criblage, stockage de sables et mélanges limoneux, stockage de sols techniques, stockage ponctuel de terre végétale et de compost, mélange de sables, terre végétale et compost. Il s'agit de stockages temporaires.

Le site fonctionnera selon les horaires des chantiers d'aménagement (du lundi au vendredi de 7/8h-17/18h).

L'emprise maximale de l'espace de gestion ne dépassera pas 2,6 hectares et a vocation à être progressivement réduite à l'avancement du projet d'aménagement (en fonction du réemploi et donc la réduction des stocks de matériaux, ainsi qu'au fil de la libération des emprises foncières pour développer le projet d'aménagement). Sa capacité maximale de stockage s'élèvera à 87 000 m³ (dans sa configuration maximale).

Les arbres, protégés en phase travaux de l'espace de gestion, font partie du projet d'aménagement final. Ils seront donc préservés jusqu'au démantèlement de l'installation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter à connaissance sur le volet ICPE, dans le cadre de l'Autorisation environnementale de la ZAC délivrée le 17 juillet 2019.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|---|
| Superficie : Volume traité : Durée de fonctionnement : Flux quotidien : | maximum 2,6 hectares 87 000 m ³ /an - 600 m ³ /J max 2024-2036 / 7h-18h /Lun-Ven de 2 et 15 PL internes à la ZAC |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : Lat. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La ZAC a été créée par Nantes Métropole en 2018 et son autorisation environnementale délivrée en 2019. Le projet d'aménagement préconisait de favoriser le réemploi des matériaux de chantier sur site, par leur transformation en matériaux techniques ou en terres fertiles afin de réduire l'impact du projet sur son environnement. L'aménageur a poursuivi cet objectif et approfondi l'étude des solutions envisageables pour mener à bien cet objectif .

Le projet d'espace de gestion des matériaux des chantiers de la ZAC prévoit d'aménager des zones de stockage temporaire sur une emprise foncière de 2,6 ha, et d'y mener des opérations de tri, concassage, transformation et stockage temporaire de matériaux. Un porter à connaissance au titre des ICPE et de la Loi sur l'eau a été déposé en août 2023. Les incidences de ce projet sont similaires, cohérentes et marginales par rapport à celles de la ZAC. En ce sens, cet aménagement constitue une modification non substantielle du projet de ZAC.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le périmètre de ZAC empiète sur le périmètre de la ZNIEFF type II VALLEE DE LA LOIRE A L'AVAL DE NANTES, mais le périmètre du présent projet est éloigné d'environ 250 m de cette ZNIEFF. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPBE de Nantes Métropole adopté le 10 février 2017 par le conseil métropolitain PEB de l'Aéroport Nantes-Atlantique : Zone C et D Le projet est à proximité de voiries routières : Bd Gl de Gaulle, Bd Schoelcher, Rue Ordronneau, Rue Abbé Grégoire |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Maison radieuse : sa zone tampon est contigue, au niveau du Bd Gl de Gaulle, au sud de la ZAC. Pas de covisibilité en revanche, dans la mesure où les logements de la Maison radieuse sont essentiellement orientés perpendiculairement au projet. Chapelle Saint-Lupien : pas de covisibilité |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'espace de gestion des matériaux est situé à proximité de la zone inondable de la Loire mais en dehors de celle-ci. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPRi de l'agglomération nantaise a été approuvé par arrêté du Préfet en date du 31 mars 2014. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'espace de gestion des matériaux des chantiers est situé sur un ancien site ICPE, ayant fait l'objet d'une cessation d'activité. Le secteur Basse Île, au sein duquel se situe le projet, fait l'objet d'un plan de gestion générique de la ZAC et d'un plan de gestion des zones de pollutions concentrées (ZPC). Travaux de purge en cours. Des plans de gestions particuliers ont été et seront réalisés sur les sous-secteurs d'intervention. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'espace de gestion des matériaux de chantiers est situé à proximité, mais hors emprise d'un site Natura 2000 (estuaire de la Loire situé à 250m du projet). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Deux sites inscrits sont localisés, respectivement à 2 km et à 2,8 km au Nord du périmètre d'étude : la Place Mellinet et le Quartier du Pilon |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|-------------------------|--|--------------------------|--|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En fonction des besoins en remblais et matériaux traités dans le cadre de la ZAC, il n'est pas exclu qu'en fin d'exploitation le site et le stock soient excédentaires de manière marginale, bien que l'ensemble des matériaux ait vocation à être réutilisé sur la ZAC. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il n'est pas prévu de gestion des eaux pluviales sur l'espace de gestion. Elles seront infiltrées sur site dans les fossés de collecte périphériques et le long de la voie d'accès. L'aspersion des zones de stockage et pistes est prévue en cas de période sèche ou venteuse. |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site est très artificialisé, et peut être qualifié de mosaïque de « Fourrés et friches rudérales ». Les espèces présentes sont communes à très communes et adaptées à cet environnement anthropisé. Le projet d'espace de gestion peut entraîner des perturbations de la biodiversité existante. C'est pourquoi l'espace de gestion sera réalisé hors période de nidification. |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à une distance suffisamment importante du site Natura 2000 Estuaire de la Loire, pour éviter les nuisances et interactions. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet relève d'une procédure d'enregistrement ICPE, mais n'est pas concerné par un PPRT. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'espace de gestion n'est pas dans le périmètre du PPRI et n'engendre pas de risque naturel. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Hors accident lié au chantier, le site n'est pas concerné. Un suivi piézométrique est prévu, pour surveiller la qualité des eaux souterraines. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'espace de gestion permet une économie substantielle des poids lourds à circuler sur les axes à proximité de la ZAC pour l'évacuation des matériaux vers des plateformes de stockage extérieures : près de 13000 camions évités. Les trafics générés seront circonscrits entre l'espace de gestion et les deux secteurs de la ZAC. |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les nuisances seront liées aux flux de poids lourds, à la manipulation de matériaux par les engins et aux opérations ponctuelles de concassage / criblage. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les nuisances seront liées à des opérations ponctuelles de concassage / criblage, ainsi qu'aux flux de véhicules (engins de chantier, poids lourds). |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'éclairage prévu sur le site, et les horaires de fonctionnement liés aux horaires du chantier d'espaces publics (7h - 18h maximum). |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Emissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'espace de gestion limite fortement la production de déchets car son objet est de réemployer les matériaux excavés sur les chantiers de la ZAC. Son activité va générer quelques déchets industriels banals ponctuels (bâches, etc.), gérés par les entreprises travaux, conformément aux prescriptions des marchés et la réglementation. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas d'affectation de l'usage du sol aujourd'hui (délaissé urbain). Les occupations temporaires installées jusqu'à présent sur l'espace de gestion ne seront plus présentes au démarrage des travaux. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet relève d'une procédure d'enregistrement ICPE.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Poussières : Dispositifs permettant de maîtriser l'émission de poussières (aspersion, bâchage, entretien des infrastructures, etc.) / Mesures de suivi et surveillance (méthode de Jauge Owen, méthode de plaquettes de dépôt)
Circulation et trafic : Projet contribuant à la réduction de flux de poids lourds vers l'extérieur de l'agglomération / Restriction des vitesses de circulation / Mise en place d'un plan de circulation
Bruit : Utilisation de matériel adapté / Suivi des niveaux sonores par capteurs (limitation à 70 dB) / Limitation des horaires et périodes d'activité / Mise à distance par rapport aux implantations et équipements existants
Intégration paysagère : Mesures mises en œuvre pour limiter les incidences visuelles (contexte industriel, propreté du site, hauteur de tas de matériaux, etc.)
Biodiversité : Phasage du projet / Préservation d'emprises existantes favorables à la biodiversité / Création anticipée et développement d'espaces de refuges viables à proximité
Risques, accidents, et pollutions : L'espace de gestion disposera en permanence d'un accès qui permettra l'intervention des services de secours et d'incident / Installation conforme à la réglementation / Pas de terres non-inertes/contrôles adéquats / Formation des utilisateurs et mise en place de systèmes d'arrêt d'urgence / L'accueil de déchets dangereux sont interdits sur le site.
Eau : Utilisation raisonnée et marginale de l'eau / Infiltration sur place des eaux pluviales via des fossés à créer / Gestion de matériaux non pollués / Programme de mesures de suivi des eaux (piézomètres) / Ravitaillement et entretien des véhicules et engins utilisés sur le site, en dehors de celui-ci (utilisation des infrastructures de chantier des espaces publics)
Déchets : Un gestionnaire unique (entreprise VRD) pour l'exploitation du site / Un site pour le réemploi des matériaux des chantiers de la ZAC / Seules les terres réemployables transiteront par le site (pas de déchets)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'espace de gestion fait l'objet d'une procédure ICPE dédiée, qui détaille l'essentiel des mesures prises pour réduire au minimum les risques pour l'environnement. Ce projet qui fait partie intégrante de la ZAC, dans la mesure où il vise à répondre à l'objectif de chantier propre et vertueux, limite les interactions majeures avec la ZAC, et reste limité dans les effets négatifs cumulés, et se déploie de manière cohérente avec le projet d'aménagement urbain. Enfin, il présente des effets positifs non négligeables sur l'environnement (cf. réduction des trajets, émissions GES, préservation des ressources, etc.).

Les effets cumulés produisant des nuisances portent sur : le bruit, la qualité de l'air et le paysage (moindre mesure) Ces points garantissent la prise en compte de l'environnement, sans qu'il n'y ait besoin d'actualiser l'étude d'impact de la ZAC. Aussi, il ne semble pas nécessaire de soumettre le projet à une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | NOTE DE PRESENTATION DES INTERFACES ENTRE L'ESPACE DE GESTION DES MATERIAUX DES CHANTIERS DE LA ZAC PIRMIL-LES ISLES ET LA ZAC | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

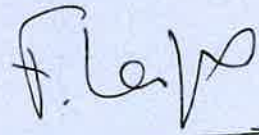
Nom BOUFLIH

Prénom Hassen

Qualité du signataire Directeur Général

À Nantes

Fait le 13/12/2023

PO. F. LAVIGNE


Signature du (des) demandeur(s)

